

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**· Nom du produit: **SPRAY CHASSIS COAT**

· Code du produit: B11216

· UFI: 5642-G0EG-2006-UM1E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Catégorie de processus

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

· Catégorie de rejet dans l'environnement ERC3 Formulation dans une matrice solide

· Catégorie de l'article AC7 Articles métalliques

· Fonction technique Inhibiteur de corrosion

· Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI, GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

· Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str

ZONE INDUSTRIELLE DE THESSALONIQUE

57.022, SINDOS

THESSALONIKI, GREECE

Tél : +30 2310 790 000

Fax : +30 2310 790 033

www.hbbody.com

Courriel : hbbody@hbbody.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 1)

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

Fax:+33 5 5679 6096

Emergency telephone:+33 5 5696 4080

E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr

Website:www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

acétone

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 2)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement Danger**· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butane-1-ol

acétone

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· **Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

(suite page 4)

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 3)

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Acute Tox. 3, H331 Press. Gas (Comp.), H280 Note: C	25-<30%
CAS: 1330-20-7 Numéro index: 601-022-00-9	xylène Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315 ATE: DNELs inhalatoire: 11 mg/m3	10-<15%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 RTECS: AL 3150000 Reg.nr.: 01-2119471330-49-0001	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	10-<15%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000	isobutane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Note: C	1-<5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 RTECS: EO 1400000 Reg.nr.: 01-2119484630-38-0000	butane-1-ol Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336	≥3-<5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4 Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 EUH066 Note: H, P, 4	≥2,5-<5%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	1-<5%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index: 649-330-00-2 Reg.nr.: 01-2119458049-33-0002	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Note: P	≥1-<5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane Carc. 2, H351 Note: V, W, 10	1-<5%

(suite page 5)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 4)

CAS: 7779-90-0

bis(orthophosphate) de trizinc

≥0,25-<0,9%

EINECS: 231-944-3

 Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Numéro index: 030-011-00-6

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Porter un appareil de protection respiratoire.
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Utiliser un neutralisant.
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****106-97-8 n-Butane**VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm**1330-20-7 xylène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

67-64-1 acétoneVLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppmValeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm**471-34-1 carbonate de calcium**VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³**71-36-3 butane-1-ol**VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm**106-97-8 n-Butane**VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm**1330-20-7 xylène**VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

67-64-1 acétoneVLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppmValeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm**471-34-1 carbonate de calcium**VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³**71-36-3 butane-1-ol**VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm**Informations relatives à la réglementation VLEP:** ED 1487 14.01.2026**DNEL****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**Inhalatoire DNELs >63,4 mg/m³

(suite page 7)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 6)

1330-20-7 xylèneInhalatoire DNELs 11 mg/m³ (ATE)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en caoutchouc

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales

· État physique

Aérosol

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-44,5 °C

(suite page 8)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 7)

· Inflammabilité	Non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,5 Vol % (106-97-8 n-Butane)
· Supérieure:	13 Vol % (67-64-1 acétone)
· Point d'éclair	< 0 °C
· Température d'auto-inflammation	365 °C (106-97-8 n-Butane)
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	2.100 hPa (106-97-8 n-Butane)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,8 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	64,7 %
· VOC (CE)	564,5-564,6 g/l
· Teneur en substances solides:	30,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 9)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 8)

- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 24.132 mg/kg (rat)

Dermique LD50 14.048 mg/kg

106-97-8 n-Butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 4.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2.000 mg/kg (lapin)

67-64-1 acétone

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 20.000 mg/kg (lapin)

471-34-1 carbonate de calcium

Oral LD50 6.450 mg/kg (rat)

71-36-3 butane-1-ol

Oral LD50 790 mg/kg (rat)

Dermique LD50 3.400 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 8.000 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral LD50 >6.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >3.400 mg/kg (rab)

Inhalatoire LC50/4 h >10,2 mg/l (rat)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD50 >20.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >10.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >6,82 mg/l (rat)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 10)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 9)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - Propriétés perturbant le système endocrinien
-
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:
Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
- vPvB: Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - Catalogue européen des déchets
-
- HP3 Inflammable
HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7 Cancérogène
HP14 Écotoxique

(suite page 11)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 10)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1950 AÉROSOLS
 · IMDG AÉROSOLS
 · IATA AÉROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 2 5F Gaz.
 · Étiquette 2.1
 · IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.
 · Label 2.1

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

· 14.6 Précautions particulières à prendre par Non applicable

l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - Attention: Gaz.
 · No EMS: F-D,S-U
 · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of
 living quarters.
 · Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1
 except for division 1.4.
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
 For WASTE AEROSOLS:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

· Indications complémentaires de transport: Non applicable

· ADR
 · Quantités limitées (LQ) 1L
 · Quantités exceptées (EQ) Code: E0
 Non autorisé en tant que quantité exceptée

(suite page 12)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 11)

· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

acétone

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

(suite page 13)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 12)

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
67-64-1 acétone
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
67-64-1 acétone: 3
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
67-64-1 acétone: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H220 Gaz extrêmement inflammable.
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	méthode de calcul en utilisant les données des
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions substances conformément au règlement (CE) n°	1272/2008.
unique)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	

- **Contact:**
HB BODY S.A
Responsable de la réglementation
Mme Athina Kapourani
Tél : +30 2310 790000

(suite page 14)

FR

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 13)

Courriel : a.kapourani@hbbbody.com

· Date de la version précédente: 22.09.2021

· Numéro de la version précédente: 7

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 15)

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 14)

Annexe: Scénario d'exposition**Désignation brève du scénario d'exposition****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**Catégorie du procédé**

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Catégorie de l'article AC7 Articles métalliques**Catégorie de rejet dans l'environnement ERC3 Formulation dans une matrice solide****Fonction technique Inhibiteur de corrosion****Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.**Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

Etat physique Liquide**Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Inférieur à 100 g par utilisation.**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Utilisation uniquement sur un sol dur

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Ne pas respirer les aérosols.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Mesures techniques de protection

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 16)

Nom du produit: SPRAY CHASSIS COAT

(suite de la page 15)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Eviter tout contact avec les yeux.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Lunettes de protection hermétiques

· **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· **Sol**

Empêcher la pénétration dans le sol.

Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

· **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur**

Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

La plus haute exposition par inhalation attendue pour les consommateurs est de 1000 ppm.

La plus haute exposition cutanée attendue pour les consommateurs est de 50 mg / kg / jour.

La plus haute exposition orale attendue pour les consommateurs est de 5 mg / kg / jour.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.